

Rencontre entre le Conseil d'Etat et l'Eglise catholique romaine dans le canton de Neuchâtel, accompagnée de Mgr Charles Morerod

Dans le cadre des relations traditionnelles et cordiales qui se tiennent chaque législature, le Conseil d'Etat et les responsables de l'Eglise catholique romaine dans le canton de Neuchâtel se sont rencontrés mercredi 19 novembre 2014 à Neuchâtel. Cette réunion a permis d'aborder différentes questions d'actualité et liées à des thématiques spirituelles.

A l'occasion de cette rencontre avec le gouvernement cantonal, Mgr Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne-Genève-Fribourg - dont fait également partie le canton de Neuchâtel-, était accompagné de l'abbé Jean-Jacques Martin, vicaire épiscopal pour le canton de Neuchâtel, et des représentants de la Fédération catholique romaine neuchâteloise, soit Mme Sylvie Perrinjaquet, ainsi que M. Bernard Cattin, M. Emmanuel Raffner et M. Julien Bibler.

Bien qu'elle a institué la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la Constitution cantonale reconnaît, à son article 98, l'Eglise catholique romaine comme une institution d'utilité publique. L'Etat octroie une subvention aux Eglises reconnues pour les services que ces dernières rendent à la collectivité, notamment dans le domaine de l'accompagnement. Le reste de leurs activités est financé par la contribution ecclésiastique versée de manière volontaire par les fidèles.

Dans le cadre de leurs échanges, le Conseil d'Etat et l'Eglise catholique romaine ont notamment abordé la question du concordat avec les églises, qui devrait être revu en 2016 et, de façon plus générale, les questions liées aux relations entre Etat et églises, à l'instar de l'apport des aumôneries dans les hôpitaux et les prisons.

Pour de plus amples renseignements:

Alain Ribaux, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, tél. 032 889 61 00.

Abbé Jean-Jacques Martin, vicaire épiscopal, tél. 079 509 86 81.

Neuchâtel, le 21 novembre 2014